

**Direction Générale de l'Aménagement,
de l'Environnement et des Transports**

Affaire suivie par : G. DORNIC

GD/NN (☎ : 02.97.02.29.52)
(☒ : 02.97.02.23.46)

posté le 14/12
reçu le 16/12

COPIE

Lorient, le

- 8 DEC. 2010

**Monsieur LE GRAS
Président Association OCEAN PROPRE
AU PAYS DE LORIENT
56100 LORIENT**

Représentant les associations :

- AUMIG de Groix – CD56FNPPSF – APPRL
- APP Port-Louis - CSL Lorient, Anse de Kerguelen, Le Perello
- APP Larmor-Plage, Port d'attache de Lomener
- Sonalom, Bretagne Vivante/SEPNB, AEP Fort Bloqué
- Club de Plongée Entre Deux Eaux
- APP Hennebont, APGP Guidel

OBJET : DRAGAGE SUR LE SITE DE LA BSM - Lettre ouverte du 24 novembre 2010

Monsieur le Président,

Vous m'avez interpellé sur la question du dragage et du clapage en mer des sédiments du site de la B.S.M.

Le site de la BSM n'a pas fait l'objet de dragage depuis le départ de la Marine Nationale en 1996. Aujourd'hui, une telle opération s'impose si l'on veut garantir l'activité de ce site.

Le dragage envisagé par Cap l'Orient agglomération vise une cote bien moins profonde que la souille d'origine creusée par la Marine Nationale.

Le dragage concerne donc des sédiments marins déposés depuis le départ de la Marine Nationale, soit après cessation de toute activité industrielle sur ce site, et donc de toute source de contamination.

Certains d'entre vous ont pu assister, lors du comité de suivi des dragages du 30 juin dernier, à la présentation de l'intégralité des résultats d'analyses de sédiments, qui montrent effectivement des teneurs dans les différents paramètres analysés inférieures au seuil N1, c'est-à-dire au bruit de fond environnemental (teneurs dans les sédiments à l'état naturel).

En rappel, je vous joins donc un extrait de cette présentation, que vous retrouverez dans le dossier d'enquête publique qui sera soumis à l'avis de la population à partir du 13 décembre prochain.

Sur cette question, il me semble que tout au long de l'élaboration de cette opération, Cap l'Orient agglomération a fait preuve d'une transparence totale.

Concernant le clapage en mer, là aussi les services de la Région Bretagne, maître d'ouvrage du suivi du site d'immersion, et IFREMER, prestataire pour ce suivi, ont exposé au comité de suivi des dragages l'ensemble des mesures de contrôle et de suivi mis en œuvre sur ce site.

Actuellement en France, aucun site d'immersion ne bénéficie d'une surveillance aussi importante.

Ce suivi est assuré depuis 2001, et ne permet pas de conclure à un impact des opérations d'immersion.

L'immersion des sédiments de dragage non contaminés constitue encore actuellement la solution la plus avantageuse, pour ne pas dire la plus naturelle, tant économiquement qu'environnementalement.

Il s'agit en effet de remettre en mer des sédiments majoritairement marins.

La question se pose en des termes différents lorsque ces sédiments marins ont pu être contaminés par des substances liées à l'activité humaine. Sans pour autant parler de « boues », terme qui entretient une ambiguïté quant à l'origine du produit, ces sédiments contaminés ne peuvent faire l'objet d'une immersion.

Sur cette question, outre le fait que Cap l'Orient met en place des moyens importants pour limiter la pollution à la source (aires de carénage contrôlées, pompes à effluents pour les bateaux...), une recherche active est en cours pour trouver des alternatives à l'immersion en cas de présence de substances polluantes dans les sédiments. Parmi celles-ci, je citerai :

- la réutilisation en 2012 des sables de la Passe pour la lutte contre la submersion marine à Gâvres et Larmor-Plage ;
- le traitement des sédiments par tube géotextile à Kernével et la restauration compensatrice de zones humides ;
- le traitement et la valorisation à terre des sédiments dont nous avons le projet et pour lesquels nous recherchons actuellement un site accessible par voie d'eau.

Les impacts de la mise à terre des sédiments ne sont cependant pas non plus à négliger, notamment le transport, dans le choix des solutions.

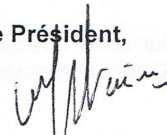
Aussi, c'est une attitude responsable que nous nous devons d'adopter devant cette question, pour apporter des réponses qui soient adaptées à chaque situation et qui tiennent compte en premier lieu de la préservation de l'environnement, qu'il soit marin ou terrestre.

C'est cette démarche que nous mettons en œuvre pour chaque opération, toujours dans un souci de parfaite transparence, et la présence de certains d'entre vous au comité de suivi des dragages en est l'expression. Ce comité est le lieu où chaque opération est présentée, et où chacun peut s'exprimer.

Dans l'attente de la réunion prochaine de ce comité, je vous invite à prendre connaissance du dossier d'enquête publique qui vous apportera, je le pense, tous les éléments nécessaires à la bonne compréhension de ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,



Norbert METAIRIE

Copie : M. le Préfet du Morbihan